



**Rédaction, illustration et publication
de deux ouvrages :
Richesses du patrimoine bâti en
Camargue et
Cahier de recommandations
architecturales, techniques de
réhabilitation du bâti en Camargue**

CAHIER DES CHARGES

**Maître d'ouvrage :
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13 200 ARLES**

- 1 Contexte**
- 2 Objectifs**
- 3 Contenu de la prestation**
- 4 Remise des propositions**

1 Contexte

Au cours de l'année 2004, l'équipe du Parc a réalisé un inventaire du patrimoine bâti de Camargue. Cet inventaire a permis de confirmer l'extraordinaire richesse du patrimoine architectural camarguais et de sensibiliser les différents propriétaires à la nécessité de mettre en œuvre des actions de protection et d'aménagement.

C'est dans cet esprit que le Parc souhaite aujourd'hui mettre à disposition du public plusieurs ouvrages de référence sur le thème « Habiter le Parc naturel régional de Camargue ».

Dans cette série s'inscrivent deux ouvrages dont il est question dans le présent cahier des charges.

2 Objectifs

Le premier ouvrage, provisoirement intitulé *Découverte des richesses du patrimoine bâti en Camargue*, présentera les particularismes et l'évolution de l'architecture camarguaise au travers d'une typologie complète, depuis les habitations jusqu'au patrimoine agricole en passant par les édifices religieux.

Ouvrage de référence, il devra synthétiser et illustrer par des exemples représentatifs les richesses du bâti camarguais, méconnues pour certaines. Tous supports jugés utiles pour l'illustration de ces caractéristiques pourront être utilisés (photographies, croquis, bloc-diagrammes...).

Ce livre s'adresse aux habitants du territoire, mais aussi à un public plus large curieux de mieux connaître le patrimoine bâti camarguais.

L'élaboration de ce document sera en partie inspirée par le pré-inventaire du patrimoine bâti réalisé par le Parc. Elle sera également nourrie par la rencontre des acteurs du territoire concernés.

⇒ Trame générale de l'ouvrage

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

- ✓ **Situation**, *Grandes structures paysagères, impressions globales ...*
- ✓ **Historique sur les origines du bâti** lié aux contraintes du territoire et aux usages.
- ✓ **Les protections** : carte de l'empilement des différentes couches et description des motifs de protection correspondants. Mise en avant de l'emprise de la loi Littoral (146-6) sur le territoire. Rappel au public de la servitude d'Etat qui protège le site inscrit au titre de la Loi Paysage de 1930. Le PNR se positionne en tant qu'accompagnateur des services de l'Etat (DIREN et SDAP) dans le processus de protection du patrimoine.
- ✓ **Présentation du Parc**, de son rôle et de ses actions en matière d'architecture et de paysage.

2. TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

Rappel de ce qu'est le patrimoine de Camargue, de l'importance de l'identifier, de le qualifier.

- ✓ **Grands thèmes architecturaux de Camargue** (description succincte)

Patrimoine médiéval militaire: tours de défense

Patrimoine religieux: croix, chapelles et églises

Patrimoine agricole: mas et dépendances, bergeries, caves, hangars, bouvaus et arènes...

Patrimoine monumental: manoirs et châteaux...

Patrimoine hydraulique: stations de pompage, ponceau, ponts...

Patrimoine dit "de fonction": maisons de garde-digue, de garde-pompe, de garde-canal, gares, maisons cantonnières...

Éléments bâti récents: constructions pavillonnaires, services, commerces...

- ✓ **Zonage schématique** des différents types architecturaux (dans le cas où cela correspond à une réalité de terrain).
- ✓ **Classification** en fonction du type d'habitat (description détaillée)

Synthèse pour chaque type d'habitat: orientation, implantation, matériaux, couleurs, décors, aménagements paysagers associés...

- **Habitat vernaculaire isolé** : les mas, les cabanes de gardians, les stations de pompage, les maisons de garde-pompe, garde-digue, garde-canal, les maisons cantonnières, les gares et arrêts, les châteaux, les pavillons de chasse, les maisons de maître, de plaisance ...et les volumes annexes : granges, bergeries...
- **Habitat groupé** : + les villes et villages:
 - Saintes-Maries-de-la-Mer : le modèle balnéaire,
 - Salin-de-Giraud : le modèle industriel du XIXe siècle (faire référence au règlement futur de la ZPPAUP)+ les hameaux : type d'implantation (village en étoile, village rue...)
- **Habitat périurbain** : extension de l'agglomération arlésienne

(Sensibilisation sur les problèmes révélés: mitage, diffusion de l'habitat en milieu périurbain, besoin de nouvelles centralités pour les hameaux isolés, développement de lotissements...)

Le second ouvrage devra être un véritable outil présentant de manière didactique et illustrée les **recommandations architecturales** sur le territoire du Parc ainsi que les **techniques de réhabilitation et de valorisation du bâti en Camargue**. Ce cahier aura, entre autres, un rôle de transmission des savoir-faires et de pérennisation des techniques de construction traditionnelles.

Il s'adresse en priorité aux aménageurs, constructeurs, artisans, architectes et bien sûr aux habitants.

Les préconisations devront atteindre autant un public de propriétaires qu'un public en phase d'accession à la propriété, aussi bien en milieu rural isolé (mas, corps de fermes, maisons de garde-digues, de cantonniers, cabanes, etc...) qu'en milieu urbanisé (Saliers, Albaron...).

Elles concerneront les techniques de mise-en-œuvre des divers matériaux traditionnellement utilisés (pierre de taille, mortiers, enduits et badigeons à la chaux, couvertures de sagnes, tuiles...).

⇒ *Trame générale de l'ouvrage*

Architecture : *respecter les règles de base et éviter les écueils.*

*Implantation
Murs
Toits
Enduits
Ouvertures
Fondations
Décors
Menuiserie
Intérieur de la maison
Garages*

*Recommandations techniques et prise en compte des matériaux (pierre de taille, mortiers, enduits et badigeons à la chaux, couvertures de sagne, de tuiles), donner des exemples de ce qu'il ne faut pas faire : par exemple ne pas importer de modèle architectural faisant référence à d'autres régions (volets bleu Bretagne, villas provençales...)
Choisir ses maîtres d'œuvre et les techniques adaptées...*

Selon le type de construction :

Ancienne (conseils de conservation et de mise en valeur, proposition de proportions et de hauteurs à respecter dans les extensions, les reconversions).

Neuve (s'inspirer des modèles traditionnels même si nécessité d'une réinterprétation afin d'éviter la "néo-provençalisation")

à outrance : implantation, orientation, matériaux et couleurs utilisés, modestie de l'architecture, volumes simples...)

Renseignements utiles : démarches, contacts, aides financières

3 Contenu de la prestation

3.1 Réalisation de l'ouvrage :

Découverte des richesses du patrimoine bâti en Camargue

□ Recherche, compilation d'informations, élaboration du contenu

Ce travail de compilation et de recherche se fera en collaboration étroite avec la chargée de mission « Architecture, Urbanisme, Paysage et Energie » du Parc naturel régional de Camargue et nécessitera des rencontres avec les acteurs du territoire (architecte des Bâtiments de France, architecte du CAUE...). Il devra le cas échéant s'accompagner de vérifications sur le terrain.

A l'issue de cette phase, le plan détaillé du contenu de l'ouvrage ainsi que la détermination des illustrations nécessaires seront présentés au comité de suivi pour validation.

□ Rédaction, illustration et mise en forme

Le prestataire se chargera de réaliser la rédaction des textes, les illustrations ainsi que la mise en page de l'ouvrage. Certaines photographies pourront être fournies par le Parc.

Le comité de suivi validera la forme et le contenu du document avant tirage.

□ Impression et restitution

Le format du document devra correspondre à celui du *Courrier du Parc* c'est-à-dire :

- Format fermé : 210 x 210 mm
- 124 pages avec couverture sans rabat
- Quadrichromie recto/verso
- Dos carré collé cousu
- 500 exemplaires

Le prestataire devra également fournir un CD Rom de sauvegarde de l'ouvrage et un CD Rom comprenant les photographies et croquis libres de droit réalisés par le prestataire.

3.2 Réalisation de l'ouvrage :

Cahier de recommandations architecturales, techniques de réhabilitation et valorisation du bâti en Camargue

□ Recherche, compilation d'informations, élaboration du contenu

Pour ce qui est des techniques de réhabilitation et de valorisation du bâti, une recherche de précédents et d'exemples sera effectuée sur le territoire mais aussi à l'extérieur du Parc.

Des analyses particulières pourront s'avérer nécessaires (constitution des enduits...).

L'élaboration du contenu se fera en collaboration avec les partenaires cités précédemment.

A l'issue de cette phase, le plan détaillé du contenu de l'ouvrage ainsi que la détermination des illustrations nécessaires seront présentés au comité de suivi pour validation.

□ Rédaction, illustration et mise en forme

Le prestataire se chargera de réaliser la rédaction des textes, les illustrations ainsi que la mise en page de l'ouvrage. Certaines photographies pourront être fournies par le Parc.

Le comité de suivi validera la forme et le contenu du document avant tirage.

□ Impression et restitution

Le format de ce document devra correspondre à celui des *Cahiers techniques* du Parc c'est-à-dire :

- Format fermé : 150x230mm
- 24 pages avec couverture sans rabat
- Quadrichromie recto/verso
- Dos carré collé cousu
- 1000 exemplaires

Le prestataire devra également fournir un CD Rom de sauvegarde de l'ouvrage et un CD Rom comprenant les photographies et croquis libres de droit réalisés par le prestataire.

3.3 Modalités d'exécution

Délais : la prestation ne devra pas excéder une durée de 4 mois pour chaque ouvrage.

Equipe : le bureau d'étude précisera dans son offre l'équipe qu'il entend affecter à la mission, en particulier la qualification et l'expérience des intervenants ainsi que les sous-traitants éventuels.

Montant : Le bureau d'étude fournira un devis détaillé de sa prestation en fonction des étapes de la mission et du personnel mis à disposition.

3.4 Suivi et valorisation

Un comité de suivi sera mis en place :

- pour le choix du prestataire sur consultation de trois à six équipes,
- pour une réunion de lancement,
- pour deux réunions de validation par ouvrage à l'issue des deux premières étapes de leur élaboration. (Ces réunions pourront être regroupées si les capacités de l'équipe retenue permettent de conduire le travail sur les deux ouvrages conjointement).

Le comité de suivi sera composé des membres de la Commission « Architecture, Urbanisme et Paysage » du Parc naturel régional de Camargue ainsi que des acteurs associés (SDAP, CAUE).

3.5 Remarque

Les restitutions lors des réunions intermédiaires se feront, autant que possible, sur papier recyclé imprimé recto /verso.

4. REMISE DES PROPOSITIONS

4.1 Les propositions d'intervention devront comprendre :

- la démarche d'intervention proposée et le nom du chef de projet,
- le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention, et la durée de la mission,
- une liste de références de travaux similaires.

Les offres seront jugées sur les capacités du cabinet d'étude à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt.

4.2 Les propositions devront être adressées **au plus tard le 30 juin 2006** à :

Monsieur le Président Parc naturel régional de Camargue Mas du Pont de Rousty - 13 200 ARLES

Pour toute information complémentaire, les personnes suivantes peuvent être contactées au Parc Naturel Régional de Camargue – Tel : 04.90.97.10.40
Elen Le Roux – Chargée de mission Architecture, Urbanisme, Paysage et Energie.